

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 24/02/2024
*Date d’Affichage : 24/02/2024
*Conseillers en exercice : 23
*PRÉSENTS : 14
*VOTANTS : 17

L’an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD
Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

Étaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSCH, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Fodié DIARRA a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL 4 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS RELATIFS
AU MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT LA RESTAURATION DES
ANCIENNES ECURIES**

Afin de procéder au lancement des travaux de la restauration des Anciennes Ecuries de Margency, une consultation a été lancée par voie d’appel d’offres (MAPA) pour désigner les titulaires des contrats.

La procédure est allotie en 16 lots.

L’avis de publicité a été publié :

- Le 6 novembre 2023 sur le profil acheteur,
- Le 8 novembre 2023 au Parisien.

La date limite de remise des offres était fixée au 29 novembre 2023 à 12h00.

32 candidats ont déposé une candidature.

58 offres ont été reçues dans les délais, 0 hors délais.

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès verbal de la commission d’appel d’offres du 23 février 2024,

Vu l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du lundi 26 février 2024,

Après en avoir délibéré, à la majorité (16 voix pour, l’abstention Mme Florence Ville-Vallée) le conseil municipal de Margency,

DECIDE d’autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Pour le lot 1 / Marché n°2023/35 - Démolition – Curage :

L’entreprise BONNEVIE et FILS SA domiciliée 15 rue Pierre Curie BP02,
pour un montant de 42 945,40 € HT

05 400 ARNOUVILLE,
Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20240301-DEL429022024-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024

Pour le lot 2 / Marché 2023/36 – VRD :

L'entreprise FILLOUX domiciliée 5 Avenue des Cures, 95 580 ANDILLY,
pour un montant de 133 260,00 € HT

Pour le lot 3 / Marché 2023/37 – Gros Œuvre :

L'entreprise BONNEVIE et FILS SA domiciliée 15 rue Pierre Curie BP02, 95 400 ARNOUVILLE,
pour un montant de 244 404,00 € HT

Pour le lot 4 / Marché 2023/38 – Charpente Couverture :

L'entreprise SAS ABV domiciliée 72 allée des bournouviers, 95 220 HERBLAY,
pour un montant de 287 847,00 € HT

Pour le lot 5 / Marché 2023/39 – Menuiseries extérieures :

L'entreprise PARIS EST SERVICES domiciliée 46 rue François Mitterrand, 93 170 BAGNOLET,
pour un montant de 235 385,40 € HT

Pour le lot 6 / Marché 2023/40 – Appareils Elevateurs :

L'entreprise TK ELEVATOR domiciliée 20 rue François Cevert, 49 000 ANGERS,
pour un montant de 23 000,00 € HT

Pour le lot 7 / Marché n°2023/41 – Serrurerie Métallerie :

L'entreprise EPCM SARL domiciliée 1 avenue de l'Oural, ZAC de Courtaboeuf, 91 140 VILLEBON SUR
YVETTE,
pour un montant de 53 855,72 € HT

Pour le lot 8 / Marché n°2023/42 – Chauffage – Ventilation - Climatisation:

L'entreprise TEMPERE domiciliée 7 rue Alexandre Prachay, 95 590 PRESLES,
pour un montant de 174 255,00 € HT

Pour le lot 9 / Marché n°2023/43 – Plomberie :

L'entreprise TEMPERE domiciliée 7 rue Alexandre Prachay, 95 590 PRESLES,
pour un montant de 72 735,00 € HT

Pour le lot 10 / Marché n°2023/44 – Electricité:

L'entreprise SARL ABCD Telecom domiciliée 27 rue charles de gaulle, 95 170 DEUIL LA BARRE,
pour un montant de 152 989,23 € HT

Pour le lot 11 / Marché n°2023/45 – CVC – Plâtrerie – Doublage – Faux-plafond :

L'entreprise SARL FCR domiciliée 193 avenue Henri Barbuse, 93 700 DRANCY,
pour un montant de 72 037,62 € HT

Pour le lot 12 / Marché n°2023/46 – Menuiseries intérieures bois:

L'entreprise SARL FCR domiciliée 193 avenue Henri Barbuse, 93 700 DRANCY,
pour un montant de 30 653,14 € HT

Pour le lot 13 / Marché n°2023/47 – Revêtements de sols durs - Faïence :

L'entreprise SARL FCR domiciliée 193 avenue Henri Barbuse, 93 700 DRANCY,
pour un montant de 61 174,47 € HT

Pour le lot 14 / Marché n°2023/48 – Peinture – Revêtements muraux:

L'entreprise SARL FCR domiciliée 193 avenue Henri Barbuse, 93 700 DRANCY,
pour un montant de 35 949,08 € HT

Pour le lot 15 / Marché n°2023/49 – Ravalement :

L'entreprise PEINTECO domiciliée 87 Ter rue Cartier Bresson, 93 500 PANTIN,
pour un montant de 80 000,00 € HT

Accusé de réception en préfecture
095248503695-20240301-DEL429022024-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024

Pour le lot 16 / Marché n°2023/50 – Espaces verts :
L'entreprise GARCIA domiciliée 21 rue du puits, 60 570 ANDEVILLE,
pour un montant de 34 915,40 € HT

Les crédits budgétaires sont prévus au budget communal

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le T.A.
de Valenciennes dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication officielle.

Fait à Margency, le 01/03/2024

